



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-CÔTES D'AZUR  
ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**CTL du 9 juin 2021**

**Point n° 4 de l'ordre du jour**

**Fin de l'expérimentation PRS – DIRCOFI  
au 31/08/2022**

Comme annoncé lors du CTL du 31 mars 2021 (point d'information n°6), l'expérimentation d'un PRS unique pour le recouvrement des créances issues du contrôle fiscal externe (CFE) ne sera pas généralisée au niveau national.

Dans ce cadre, le PRS de Marseille assure depuis 2015, le recouvrement des créances issues des contrôles réalisés par la DIRCOFI Sud-Est concernant les particuliers et les professionnels domiciliés dans les Bouches-du-Rhône.

Afin que le terme du dispositif soit concomitant avec les évolutions informatiques à venir, la direction générale avait autorisé la DRFIP PACA 13 à prolonger cette expérimentation jusqu'au 31/12/2021.

Cette échéance est repoussée au 31 août 2022 pour assurer, le cas échéant, la jonction avec la nouvelle organisation cible du recouvrement forcé.